

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**COMPTE RENDU - SEANCE DU 02 JUN 2020 - A 20H00**

**Présents** : Mme JOUANNET Martine - M. NOUVELLE Philippe- Mme MOSTEIRO Odile – M. DAUPHIN Hugues - Mme REBOUL SALZE Sophie – M. LEQUIN Didier - Mme COTTIN Véronique – M. GATTONE Emmanuel - Mme LENG-GOLLIET Amély - M. CHANEL Michel

**Excusés** : M. BAGUET André, Mme DELCOUR Pétra, M. LESEGRETAIN Bernard, Mme POMMES Kathy, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSIA Sofia, M. DU BOIS Jérôme, Mme LACHAUX Laurie

**Procurations** : M. BAGUET André à M. GATTONE Emmanuel, Mme DELCOUR Pétra à Mme MOSTEIRO Odile, M. LESEGRETAIN Bernard à M. DAUPHIN Hugues, Mme POMMES Kathy à M. NOUVELLE Philippe, M. POURRIER Luc à Mme COTTIN Véronique, Mme SLADE Judith à M. LEQUIN Didier, Mme VALLECORSIA Sofia à Mme REBOUL SALZE Sophie, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie à Mme LENG-GOLLIET Amély

## **ORDRE DU JOUR**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Point n°1 : Délégations du conseil municipal à Mme la Maire

Point n°2 : Indemnités de fonctions des élus

Point n°3 : Visioconférence

Point n°4 : Formations de commissions municipales et fixation du nombre de membres

Point n°5 : Détermination du nombre de membres, désignation des membres du CCAS et désignation des membres

Point n°6 : Désignations des délégués des instances extérieures

### **FINANCES**

Point n°7 : Factures et engagements

Point n°8 : Décision modificative N°1 Budget Principal

Point n°9 : Vote des taux d'imposition 2020

### **TRAVAUX**

Point n°10 : SIEA : Plan de financement chemin des chênes

### **DIVERS**

Point n°11 : Jury d'assises

Ouverture de séance à 20h00

M. Michel CHANEL est nommé secrétaire de séance

### **Point N° 1 Délégations du conseil données à Mme la Maire**

Mme la Maire expose que dans un souci d'améliorer l'efficacité de l'administration communale et de réduire les délais de certaines procédures il est proposé au conseil de décider pour la durée du présent mandat de confier à Mme la Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts d'un montant inférieur ou égal à 8000 € H.T.
- 10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 12° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.
- 13° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure, en première instance et en appel ;
- 14° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € H.T.
- 15° De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ ;
- 16° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 17° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions d'un montant inférieur ou égal à 100 000 €.

M. Chanel fait remarquer qu'au point n°12 concernant le droit de préemption, il n'est pas indiqué de montant et que donc le Maire peut préempter sur une somme importante sans passer devant le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** pour la durée du présent mandat de confier à Mme la Maire les délégations précitées.

## **Point N° 2 Indemnités de fonctions des élus**

Mme la Maire rappelle que les élus peuvent bénéficier d'indemnités dans le cadre de leur fonction et précise que deux conseillers délégués ont été nommés, M. Gattone pour assurer la communication et Mme Cottin pour la gestion des affaires sociales et la solidarité. Mme la Maire rappelle que les taux maxima prévus par la loi sont de 51.6% pour un maire, 19.8% pour les adjoints et 6% pour les conseillers, leurs indemnités étant prises sur l'enveloppe globale Maire/adjoint.

M. Chanel demande à quel montant s'élèvent les indemnités.

Mme la Maire précise que les indemnités mensuelles en brut seront de 1929.15€ pour le Maire, 692.32€ pour les adjoints et 233.36 € pour les conseillers délégués.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire au taux de 49.6% de l'indice 1015.

**DECIDE**, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au taux de 17.8% de l'indice 1015.

**DECIDE**, avec effet au 25 mai 2020, de fixer le taux des indemnités pour l'exercice des fonctions de conseillers délégués au taux de 6% de l'indice 1015.

## **Point N° 3 Modalités de réunions en Visioconférence**

Mme la Maire, propose que soient déterminées par délibération les modalités de tenue des conseils municipaux par visioconférence et précise que jusqu'au mois de juillet, il n'est pas possible de se réunir à plus de 10 personnes dans l'état actuel de la crise sanitaire.

M. Gattone, conseiller à la communication présente les modalités proposées dans la note qui a été envoyée aux conseillers. Le choix de la plateforme « Zoom webinaire » est proposée. Chaque conseiller pourra prendre la parole, un système de levée de main indiquera lorsqu'un conseiller souhaitera la prendre. Concernant les votes, ceux-ci seront oraux, Mme la Maire fera l'appel nominatif de chaque conseiller.

Mme Mosteiro demande s'il y aura un modérateur. M. Gatonne se propose d'assurer ce rôle. Si cette solution technique est proposée pour les commissions, les présidents des commissions pourront l'utiliser.

M. Chanel propose une autre plateforme utilisée notamment par le SIEA et indique qu'il se renseignera sur les modalités pour envisager cette solution.

Mme la Maire indique que toute une procédure sera à suivre par les conseillers pour accuser réception des modalités de connexion.

M. Gatonne souhaiterait que tous les élus aient un mail propre à leur nom « @crozet.fr ». Il indique qu'il va se mettre en contact avec le centre de ressources informatiques.

M. Chanel indique qu'il est possible de faire rediriger les mails des autres instances sur son adresse personnelle.

M. Gatonne précise que chaque conseiller devra avoir les capacités de se connecter.

Mme S. Reboul Salze demande si la procuration à distance est possible ? Mme la Maire précise que oui sauf si le vote est secret.

Mme O. Mosteiro demande si cette délibération sera valable pendant toute la durée du mandat ? Mme la Maire indique que oui, à chaque fois que cela sera nécessaire.

M. Chanel demande si un conseiller présent en visioconférence peut donner procuration à celui qui est présent. Il lui est confirmé que oui.

M. Gatonne indique que Zoom webinaire permettra une diffusion en direct au public sur Youtube et Facebook.

Mme la Maire ajoute qu'il faudra acquérir du petit matériel, caméra et micro.

Concernant la licence de Zoom webinaire qui coûte 360€, il va falloir demander à la trésorerie les modalités de paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** des modalités de relative à l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par téléconférence

#### **Point N° 4 Formation de commissions municipales : nombre de membres et désignation**

Mme la Maire propose de procéder à la création et à l'élection des membres de commissions municipales à main levée ou à bulletin secret ? Les conseillers sont favorables au vote à main levée.

Les commissions proposées sont :

- Enfance Jeunesse - 5 membres
- Mutualisation Intercommunalité – 4 membres
- Travaux- Sécurité -Forêt – 5 membres
- Urbanisme - Développement durable - 7 membres
- Associations -Culture -Sport - 6 membres
- Finances - 5 membres
- Communication – 4 membres

Les résultats des votes sont les suivants :

##### **1 - Enfance - Jeunesse - Education,**

- Mme MOSTERO Odile - 19 voix
- Mme COTTIN Véronique - 19 voix
- M. POURRIER Luc - 19 voix
- Mme DELCOUR Petra - 19 voix
- Mme SLADE Judith -19 voix

##### **2 - Mutualisation - Intercommunalité**

- M. NOUVELLE Philippe - 19 voix
- Mme POMMES Kathy- 19 voix
- Mme REBOUL SALZE Sophie - 19 voix

- M BAGUET André - 19 voix

**3 - Travaux- Sécurité -Forêt**

- M. DAUPHIN Hugues - 19 voix

- M LESEGRETAIN Bernard - 19 voix

- Mme POMMES Kathy - 19 voix

- M. BAGUET André - 19 voix

- M CHANEL Michel - 19 voix

**4 - Urbanisme - Développement durable**

- Mme REBOUL SALZE Sophie - 19 voix

- Mme VALLERSCORSA Sofia - 19 voix

- M LESEGRETAIN Bernard - 19 voix

- MME COTTIN Véronique - 19 voix

- M BAGUET André - 19 voix

- M. GATTONE Emmanuel - 19 voix

- M. CHANEL Michel - 19 voix

**5 - Associations -Culture -Sport**

- M. LEQUIN Didier - 19 voix

- Mme MOSTEIRO Odile - 19 voix

- M. NOUVELLE Philippe - 19 voix

- Mme SLADE Judith - 19 voix

-Mme DELCOUR Petra - 19 voix

- Mme LENG-GOLLIET Amely - 19 voix

**6 - Finances**

- M. LEQUIN Didier - 19 voix

- Mme MOSTEIRO Odile - 19 voix

- M NOUVELLE Philippe - 19 voix

- Mme REBOUL SALZE Sophie - 19 voix

- M DAUPHIN Hugues - 19 voix

**7- Communication**

- M. GATTONE Emmanuel - 19 voix

- Mme VALLESCORSA Sofia - 19 voix

- M. LESEGRETAIN Bernard - 19 voix

- M. LEQUIN Didier - 19 voix

**Commission d'appel d'offres :**

Mme la Maire rappelle l'obligation de voter à bulletin secret pour la commission la commission d'appel d'offres  
Cette commission sera compétence pour les procédures MAPA et formalisées.

A la suite du dépouillement, les candidats suivants obtiennent :

Titulaires :

- M. DAUPHIN Hugues : 19 voix

- M. LEQUIN Didier : 19 voix

- M. CHANEL Michel : 19 voix

Suppléants :

- M. NOUVELLE Philippe : 19 voix

- Mme MOSTEIRO Odile : 19 voix

- Mme REBOUL SALZE Sophie : 19 voix

### **Point N°5 Détermination du nombre de membres désignation des membres du CCAS et désignation des membres**

Mme la Maire rappelle l'obligation que le nombre de membre est fixé par le conseil municipal et propose de le fixer à 10, 5 élus et 5 membres extérieurs. Il est procédé au vote à bulletin secret pour l'élection des 5 membres issus du conseil municipal.

Sont élus :

- Mme COTTIN Véronique : 19 VOIX
- M. POURRIER Luc : 19 VOIX
- Mme POMMES Kathy : 18 VOIX
- M. GATTONE Emmanuel : 19 VOIX
- Mme LACHAUX Laurie : 19 VOIX

### **Point N°6 Désignations des délégués des instances extérieures**

Mme la Maire propose de procéder au vote à bulletin secret des délégués des instances extérieures.

Sont désignés :

#### **ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

M. BAGUET André - titulaire

M. LESEGRETAIN Bernard - suppléant

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN**

M. Gattone Emmanuel et M. Chanel : titulaires

Mme MOSTEIRO Odile, M. NOUVELLE Philippe, Mme JOUANNET Martine, Mme LENG-GOLLIET Amély : suppléants

#### **PARC NATUREL DU HAUT JURA**

Mme REBOUL SALZE Sophie et Mme POMMES Kathy : titulaires

M. LESEGRETAIN Bernard et M. POURRIER Luc : suppléants

### **Point N°7 Factures et engagements (annexes)**

Mme Reboul Salze demande à quoi correspondent les factures du bail emphytéotique Semcoda.

Mme la Maire indique que c'est un rappel de sommes non payées depuis de nombreuses années.

M. Chanel précise que c'est un bail d'une durée de 70 ans, que la Semcoda avait versé une somme en une seule fois. Ce sont des opérations comptables sans débours extérieurs. Mme la Maire indique que ce dossier sera vérifié et des réponses seront données pour le prochain conseil.

Mme Reboul Salze demande ce que sont les allocations vétérantes ? Mme la Maire précise que ce sont les vacations des sapeurs-pompiers.

M. Lequin demande à quoi correspondent les factures pour l'Agence de l'Ain. Mme la Maire précise que ce sont les services effectués par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain dans le cadre des travaux de la route d'Harée et des études pour l'agrandissement de la salle des fêtes.

Mme Reboul Salze demande à quoi correspond la facture pour la prestation taille des arbres. Mme la Maire précise que ce sont des prestations effectuées par un paysagiste extérieur. Par mesure de sécurité, les agents techniques de la commune ne sont pas habilités à faire ces travaux.

### **Point N°8 Décision modificative N°1 Budget Principal**

Mme le Maire propose d'adopter la décision modificative n°1 suivante du budget principal 2020 et indique que le budget voté lors de la séance du 5 mars était bien équilibré mais qu'il y a eu une erreur de saisie dans le logiciel comptable. Il faut donc rééquilibrer la section d'investissement en baissant le chapitre 1068 à hauteur de 639 700.37€. Il est proposé d'acquérir un logiciel et de refaire le site internet, il convient donc de basculer 20 000€ du chapitre 21 au chapitre 20.

BUDGET PRINCIPAL      JUIN 2020      DM 1

SECTION D'INVESTISSEMENT	Augmentation	baisse
<b>Recettes</b> <b>CHAPITRE 1068</b>		639 700.37€
<b>Dépenses</b> <b>CHAPITRE 20</b>	20 000	
<b>CHAPITRE 21</b> Article 2111		20 000

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**ADOpte** la décision modificative N°01 au budget principal 2020

### Point N°9 Vote des taux d'imposition 2020

Mme la Maire propose de voter les taux d'imposition comme suit et de ne pas les augmenter. Il est rappelé que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019, ce qui conduit la commune à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

ETAT 1259	BASES EFFECTIVES 2019	BASES PREV 2020	TAUX 2020	PRODUITS 2020 TX INCHANGES
<b>Taxe d'habitation</b>	4 975 456 €	5 113 000 €	-	587 995 €
<b>Taxe foncier bâti</b>	3 311 739 €	3 412 000 €	8.27	282 172 €
<b>Taxe foncier non bâti</b>	62 949 €	63 100 €	47.57	30 017 €
<b>Déduction taxe habitation</b>				- 587 995
<b>TOTAL</b>				<b>312 189€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** les taux d'imposition suivants :  
-Taxe foncier bâti : 8.27 %  
-Taxe foncier non bâti : 47.57 %

### Point N° 10 SIEA : Plan de financement chemin des chênes

M. Chanel rappelle qu'un éclairage public avait été installé sur un terrain privé, normalement aligné mais dont on ne retrouve pas les traces, situé chemin des chênes. Il convient donc de déplacer l'éclairage sur le domaine public.

- Déplacement du point lumineux n°71 – chemin des chênes

Participation du syndicat : 0 € HT

Récupération de TVA : 213.25 €

Dépenses prévisionnelles pour la commune : 1086.75 € HT

Montant total des travaux : 1300 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** les montants.  
**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

## Point N° 11 Jury d'assises : tirage au sort

Il est proposé au conseil municipal de tirer au sort sur la liste électorale les citoyens susceptibles de devenir des jurés d'assises pour 2021.

Les jurés tirés au sort pour la commune de CROZET sont :

Mme Anne CORNEVIN

M. Arnaud MARTINIER

M. Jonathan WECK

M. Yohann DYDUCH

Mme Maéleen HENRIO

M. Hasan BAKAN

### Informations diverses :

Commission travaux mardi 9 juin à 20h00

Les prochaines dates des conseils sont fixées aux dates suivantes : le 7 juillet, le 8 septembre, le 6 octobre, le 3 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre.

Prochain conseil municipal le 07 JUILLET 2020 à 20h00

La séance est levée à 22H00

Mme Martine JOUANNET

La Maire,

Le 09 juin 2020



